

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°2437/2017 Objet : Dotation d' Action Parlementaire – DAP – Roger-Gérard Schwartzenberg 2017
Date d'affichage : 21/03/2017	

Conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Pouvoirs : 4
Absents : 0 Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le 7 mars à 20 h 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 février 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire. Jean Michel CARIGI, Marie Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, Adjoint au Maire. Joseph DUPRAT, Jean Luc DESPREZ, Dominique GOYER, Claude Olivier BONNEFOY, Marie France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Hakima OULD SLIMANE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Roger LANGLAIS, Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUB, Valérie PREVOTAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :
Bernard KAMMERER donne pouvoir à Danielle METRAL.
Alphonse BOYE donne pouvoir à Alain BOUKRIS.
Stanislas GAUDON donne pouvoir à Jean Michel CARIGI.
Alexandre RICHE donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2433/2017 du conseil municipal du 7 mars 2017 relative au budget de la commune pour l'année 2017 ;

Considérant la commission finances du 3 mars 2017 ;

Considérant que l'affectation de la ligne budgétaire relative à la Dotation d'Action Parlementaire mise à la disposition de chaque député doit être étudiée rapidement ;

Considérant la notification de l'attribution de la subvention de 10 000 euros en date du 4 janvier 2017 ;

Considérant que le Budget Primitif a prévu la rénovation de la salle des fêtes ;

Considérant que les aides accordées aux collectivités au titre de la DAP sont limitées à 50 % du montant total des travaux hors taxes ;

Considérant qu'elles ne peuvent pas être supérieures à ce pourcentage, mais qu'elles peuvent lui être inférieures ;

Madame le Maire propose une affectation sur le programme d'investissement relatif à la rénovation de la salle des fêtes pour un montant de 26 825 € HT (32 190 € TTC).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité : 23 voix pour et 4 abstentions (Roger LANGLAIS, Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUB et Valérie PREVOTAT) :

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de subvention pour le programme « Rénovation de la salle des fêtes » au titre de la DAP, dont la dépense est estimée à 26 825 € HT (32 190 € TTC).
- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 17 mars 2017

Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie



Acte à classer**2437-2017****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-21T15-53-41.00 (MI205171581)**Identifiant unique de l'acte :**094-219400488-20170317-2437-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE - DAF SCHWARTZENBERG 2017.**Date de décision :** 17/03/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.10. Divers**Acte :** [2437-2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/03/17 à 15:53

Par [MARQUES Christine](#)**Transmis**

Date 21/03/17 à 15:53

Par [MARQUES Christine](#)**Accusé de réception**

Date 21/03/17 à 15:58